

CHARTRE DE SURVIE DU PIÉTONNIER DE BRUXELLES : INITIATIVE CITOYENNE



**UNE INITIATIVE DES ACTEURS DU CENTRE_VILLE
soutenue par la PLATFORM PENTAGONE**

LE VÉCU AU PIÉTONNIER À BRUXELLES-VILLE

**Les habitant.e.s, artisans, commerçants et associations
citoyennes du piétonnier et rues voisines de Bruxelles,**

*** veulent que le piétonnier réussisse et demandent dès lors
que le voisinage et l'environnement, soient respecté :
installer un piétonnier est plus que chasser la voiture, c'est
organiser le vivre-ensemble ;**

* sont heureux de pouvoir accueillir les touristes bruxellois, belges et du monde entier : que toutes et tous puissent s'y promener, faire une terrasse, tranquille, sans voitures, en plein air bien qu'en ville !

* veulent que tous puissent y apprécier les artistes d'ici et d'ailleurs. Construit avec l'argent public, il doit rester un lieu public agréable pour promeneurs et habitant.e.s. ;

* y habitent, y vivent, y travaillent : ils veulent leurs lendemains sans stress ;

* affirment que le piétonnier est un bol d'air, qui amène aussi des problèmes :

* un bol d'air pour tous sur le piétonnier : c'est excellent ;

* un bol d'air qui déplace la pollution vers les rues avoisinantes : c'est injuste ;

* un bol d'air saturé de nuisance sonores nocturnes : la place St-Géry en est un exemple accablant ;

* un bol d'air qui amène des problèmes sociaux fulgurants : leur gestion structurelle humaine est nécessaire ;

* veulent que le piétonnier ne pourrissent pas leur environnement : à bas le piétonnier

* -kermesse-perpétuelle, aire-pour-brutes la nuit ;

* -resto-buvette-permanent à ciel ouvert la nuit ;

* -dortoir pour sans-abri, drogués ou soûlards la nuit ;

* -événements-sans-fins pour un certain tourisme de jour et de nuit ;

* -attrape-voitures vers des nouveaux garages aux alentours proches ;

* -qui-gentrifie et déloge les habitants ;

* demandent aux autorités communales, responsables du piétonnier, d'y organiser une gestion stricte tenant compte des besoins de vie des milliers d'habitants. Comme nombreux y vivent dans des logements de la Régie foncière gérante du patrimoine de la Ville, elle aussi est de facto coresponsable tant de la bonne gestion du piétonnier, environnement de beaucoup de ses logements, que du combat contre la gentrification causée par toutes sortes de politiques touristiques, immobilières, ... ;

* veulent la réussite du piétonnier et de ses rues environnantes. Ils y vivent, ils y dorment, ils y travaillent, ils veulent y rester habiter. Ils veulent que les commerces de proximité et d'artisanat y restent.

Recommandations

Pour que le piétonnier soit vivable et que cette Charte vive, les habitant.e.s recommandent aux autorités de la Ville :

* de respecter elle même cette Charte, orientation de base du piétonnier, par l'éducation active des gens et l'application effective des lois, ordonnances et règlements concernés, aussi la nuit ;

* de respecter la fonction « logement » des habitations (de la Régie foncière, du CPAS et du privé) le long et autour du piétonnier et de se rappeler ainsi que le piétonnier est une zone habitée où les un.e.s et les autres se respectent. Un texte réglementaire de principe sur ce qui est vivable est à convenir avec les habitant.e.s et commerçants ;

* d'intégrer dans la gestion, un observatoire civique avec représentants des habitant.e.s (cocolo), des commerçants, de la police, des nettoyeurs, du Collège, de la STIB, ... ;

* d'apposer sur le piétonnier et lieux adjacents y compris les

cafés, des beaux panneaux publiant cette Charte ;

* d'installer au n° 17 du boulevard Anspach une antenne de police de proximité, une antenne de Bravvo, une antenne des travailleurs sociaux de rue et un local des habitant.e.s ; tous diffuseront cette Charte auprès de leur public, de manière pro-active et l'appliqueront jour et nuit, de manière adaptée à leur fonction ;

* d'organiser une gestion éducative et effective, sans laxisme (non = non, oui = oui) :

* respect du droit au sommeil : après 22h pas d'amplis, de radios, pas de DJ's ni de cris machos ;

* consommation : après 23h pas de vente d'alcool pour la consommation ambulante ;

* terrasses : bruit limité aux normes légalement acceptées et une heure de fermeture précise ;

* hygiène : toilettes publiques F/H propres, collection correcte des poubelles publiques et des habitants ;

* interventions culturelles : avec inscription préalable et règlement stricte ;

* d'engager des personnes et un budget de fonctionnement pour la gestion publique, jour et nuit.